

9. Permis d'alcool méchoui;
10. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
11. Bordereau de correspondance;
12. Rapports :
 - 12.1 Maire;
 - 12.2 Conseillers;
 - 12.3 Directrice générale;
13. Varia;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024**

Résolution 24-08-99

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Monsieur Normand Roy est présent ainsi que Monsieur François Lessard. Monsieur Roy vient remettre des billets pour le méchoui de septembre prochain pour que les membres du conseil puissent en vendre.

5. **CHEMIN BELOIN**

5.1 **Paiement final**

ATTENDU QUE dans une première phase du mandat, le rapport d'ingénieur, plan et devis ont été produits afin d'ajouter un traitement UV. Ces documents ont été déposés avec la demande de modification d'autorisation transmise le 12 décembre 2023;

ATTENDU QU' à la suite du dépôt de la demande de modification d'autorisation soumise le 12 décembre 2023 pour l'ajout d'un système de désinfection UV, une première demande d'information en date du 27 mars 2024 ainsi que la lettre de rappel en date du 30 avril 2024 transmise par le ministère demande l'ajout d'un système de chloration selon les articles du RQEP;

Résolution 24-08-100

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter l'offre de services de la compagnie Bruser au montant de 12 400 \$ taxes non incluses pour :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 **Empierrement**

- ATTENDU QUE** de l'empierrement doit être effectué sur le chemin Beloin pour stabiliser les accotements;
- ATTENDU QUE** la municipalité a demandé deux soumissions pour effectuer les travaux;
- ATTENDU QUE** les travaux sont conformes à la TECQ 2019-2024 et qu'ils seront déboursés à même l'enveloppe de la TECQ;

Résolution 24-08-101

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la soumission de H.M.Lambert au montant de 7750 \$ taxes non incluses pour l'empierrement d'une partie des accotements du Ch. Beloin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. FÊTE DES VOISINS

6.1 Groupe de musique

- ATTENDU QUE** le conseil municipal désire avoir un groupe de musique local lors de la fête des voisins;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal désire retenir les services du duo TWO OF A KIND;

Résolution 24-08-102

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Pamela St-Pierre,

D'autoriser la direction générale à faire la demande pour recevoir le groupe de musique et faire le paiement pour la somme de 800\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Escouade Kionata

- ATTENDU QUE** la municipalité désire avoir les services de l'Escouade Kionata lors de la fête des voisins pour animer des activités pour les enfants;
- ATTENDU QUE** l'Escouade offre plusieurs services;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire que l'Escouade supervise les deux jeux gonflables et anime deux activités;

Résolution 24-08-103

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Pamela St-Pierre,

D'accepter l'offre de services de l'Escouade Kionata pour la supervision des jeux gonflables et l'animation de deux activités au montant de 350 \$ taxes non incluses pour la fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Jeux gonflables

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission d'une entreprise locale pour la location de deux jeux gonflables;

ATTENDU QUE l'entreprise est chargée de faire la livraison et l'installation des deux jeux;

Résolution 24-08-104

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Pamela St-Pierre,

D'accepter la soumission au montant de 550 \$ taxes non incluses pour la location de deux jeux gonflables pour la fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **BANQUE D'INFOTECH**

ATTENDU QUE notre logiciel comptable doit être soumis à une épuration et une mise à jour des données;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'une banque d'heure pour faire faire l'épuration à moindre coût;

Résolution 24-08-105

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser l'achat d'une banque d'heure pour l'épuration et la mise à jour des données dans le logiciel comptable au montant de 1890 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Remis à une séance ultérieure.

9. **PERMIS D'ALCOOL MÉCHOUI**

Le permis d'alcool du comité de loisirs est valide. Aucune demande est nécessaire.

10. **PAIEMENT DES COMPTES**

10.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 181 884.23 \$ payé du 27 juin au 1^{er} août 2024;

Résolution 24-08-106

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Patrick Swezey,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 181 884.23 \$ payé du 27 juin au 1^{er} août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 49 421.12 \$ en date du 1^{er} août 2024;

Résolution 24-08-107

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 49 421.12 \$ en date du 1^{er} août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

12. **RAPPORTS :**

12.1 Maire

Monsieur le maire fait un compte rendu de la réunion de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook. Une visite des installations aura lieu en septembre. Il fait également le compte-rendu de la réunion des maires et de l'assemblée générale de Forêt Hereford.

12.1.1 Fleurs

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Claude McDuff, père de madame Linda McDuff, conseillère de la municipalité, est décédé;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'envoi de fleur lors de la cérémonie;

Résolution 24-08-108

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'autoriser l'achat de fleur pour la cérémonie funéraire de Monsieur Jean-Claude McDuff, père de la conseillère madame Linda McDuff.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy, fait un compte-rendu de l'inauguration de la table à croquis qui a eu lieu le 18 juillet. Il fait également état des préparatifs pour le méchoui à venir en septembre.

Madame Pamela St-Pierre mentionne que les lumières du terrain de tennis et de baseball ont été changées. On souhaite installer des pancartes afin d'interdire les vélos sur ceux-ci.

Madame Maryse Dubé a rencontré la responsable de la bibliothèque afin de discuter de ses enjeux (fréquentation, manque de bénévoles). Un article sera dans le prochain Fouineur et une rencontre avec les citoyens intéressés aura lieu le mois prochain.

Monsieur Richard Dubé souhaiterait trouver une façon de simplifier les communications entre la Municipalité et nos municipalités voisines. Il a envoyé une lettre afin de souligner la vulnérabilité de la Municipalité en cas de sinistre dû à la situation du réseau cellulaire.

12.3 Directrice générale

12.3.1 Arrêt de travail

ATTENDU QUE Madame Marie-Ève Breton, directrice générale sera en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE pendant son absence, Monsieur François Lessard, ancien directeur général de la Municipalité prendra la relève;

ATTENDU QUE le conseil municipal désigne M. Lessard en date du 2 août comme directeur général par intérim;

Résolution 24-08-109

Il est proposé par la conseillère Pamela St-Pierre,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D' l'embauche de M. François Lessard comme directeur général et greffier-trésorier pendant l'arrêt de travail de Madame Marie-Ève Breton selon les modalités convenues avec le conseil municipal.

QUE les heures d'ouverture du bureau seront temporairement le mardi et mercredi de 9 h à 13 h ainsi que le jeudi de 12 h à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 15

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière